



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Charte des Associations :
ECO-RESPONSABLE**

Délibération n° 2024.12.11.131

Rapporteur : Natacha MARCHIPONT

Madame Natacha MARCHIPONT

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024.09.19.099 d'adhésion à la charte régionale Engagé Pour le Végétal,
Vu le souhait de la commune d'accompagner le tissu associatif de la ville dans une démarche éco-responsable,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement, espaces verts et naturels, développement durable du 19/11/2024,

La Ville de Launaguet est engagée dans une politique en faveur de la transition écologique et souhaite accompagner les associations de son territoire vers un fonctionnement éco-responsable. A ce titre, cette charte des associations éco-responsables a été établie afin d'encourager les associations :

- à l'adoption de gestes éco-responsables, au quotidien comme dans l'organisation d'événements ponctuels.
- à progresser sur le chemin de la transition écologique.

L'adhésion à cette charte fait partie intégrante du processus de sollicitation de subventions publiques de la Ville de Launaguet. De ce fait, il est proposé que cette charte fasse partie des documents obligatoires à joindre au dossier de demande de subvention des associations.

Cette charte s'adresse aux dirigeants, adhérents et bénévoles des associations, en proposant des gestes concrets et pistes de réflexion pour modifier certaines pratiques afin de diminuer les impacts de l'activité de l'association sur l'environnement. Il s'agit de recommandations ou de propositions d'actions à mettre en place, sans toutefois présenter un caractère exhaustif.

Cette charte se décline en deux parties :

- l'une concerne les actions applicables dans les activités quotidiennes de l'association,
- la seconde est plus spécifique à l'organisation d'événements ponctuels.

Entendu l'exposé de Madame Natacha MARCHIPONT, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la charte des associations éco-responsables telle que présentée,
- De promouvoir cette charte auprès des associations afin de les sensibiliser aux enjeux et de les inciter à s'engager,
- D'inviter les associations à signer la charte éco-responsable telle que présentée et jointe en annexe lors du dépôt de la demande de subvention annuelle.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation 05 décembre 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 20 DEC. 2024</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	--

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les termes de la charte des associations éco-responsables telle que présentée,
- Acceptent de promouvoir cette charte auprès des associations afin de les sensibiliser aux enjeux et de les inciter à s'engager,
- Invitent les associations à signer la charte éco-responsable telle que présentée et jointe en annexe lors du dépôt de la demande de subvention annuelle.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Marie-Claude FARCY
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation 05 décembre 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 20 DEC. 2024</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	--

Charte des associations eco-responsables





QUELS SONT LES **OBJECTIFS** DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le CETTE CHARTE
ID : 031-213102825-20241211-DEL22024131-DE

La Ville de Launaguet est engagée dans une politique en faveur de la transition écologique et souhaite accompagner les associations de son territoire vers un fonctionnement écoresponsable. A ce titre, cette charte des associations écoresponsables a été établie afin d'encourager les associations :

- à l'adoption de gestes écoresponsables, au quotidien comme dans l'organisation d'événements ponctuels.
- à progresser sur le chemin de la transition écologique.

L'adhésion à cette charte fait partie intégrante du processus de sollicitation de subventions publiques de la Ville de Launaguet.

Cette charte s'adresse aux dirigeants, adhérents et bénévoles des associations, en proposant des gestes concrets et pistes de réflexion pour modifier certaines pratiques afin de diminuer les impacts de l'activité de l'association sur l'environnement. Il s'agit de recommandations ou de propositions d'actions à mettre en place, sans toutefois présenter un caractère exhaustif.

Cette charte se décline en deux parties :

- l'une concerne les actions applicables dans les activités quotidiennes de l'association,
- la seconde est plus spécifique à l'organisation d'évènements ponctuels.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION AU RESPECT DE CETTE CHARTE

L'association s'engage à respecter et faire respecter la charte **ECORESPONSABLE** de la Ville de Launaguet.

Nom de l'association :

.....

Launaguet le/...../.....

Nom, Prénom et signature du Président :



Sobriété énergétique

- Éteindre les lumières en quittant les locaux.
- N'allumer les lumières que si nécessaire.
- Régler le chauffage à 19°C maximum, la climatisation à 26°C ou plus.
- Fermer les portes et fenêtres lors de l'utilisation de chauffage / climatisation.



Consommation responsable

- Privilégier les produits biosourcés, réparables, réutilisables, réemployables, recyclables, par exemple :
 - Ecocups plutôt que gobelets carton.
 - Gourdes plutôt que bouteilles plastique.
 - Vaisselle lavable plutôt que jetable.
- Penser à la réparation ou à la seconde main avant d'acheter neuf.
- Privilégier les achats en vrac ou gros contenants aux achats de produits suremballés ou emballés individuellement.
- Privilégier les achats de produits locaux.
- Privilégier les produits nettoyants éco-responsables.



Eau

- Fermer les robinets.
- Faire attention à sa consommation (pas de gaspillage).



Mobilités

- Encourager les mobilités douces.
- Encourager le covoiturage.



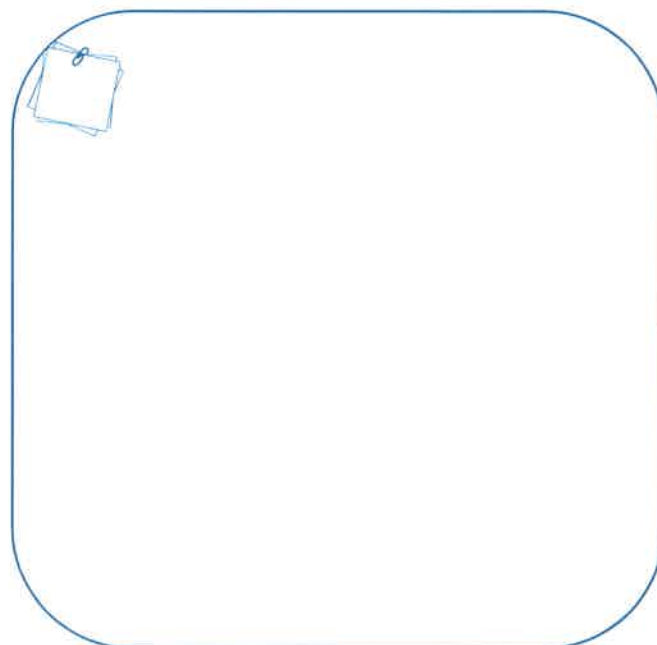
Communication responsable

- Sensibiliser les adhérents, bénévoles et responsables sur l'adhésion à cette charte et les engagements associés.
- Limiter le nombre et la taille des supports papier.
- Choisir un papier éco-labellisé / recyclé.
- Penser à nettoyer les boîtes courriel régulièrement.
- Ajouter "n'imprimer que si nécessaire" en pied des courriels.



Déchets

- Trier les déchets : ordures ménagères, tri sélectif, verre et textile.
- Evacuer les déchets dans les conteneurs ou aux points d'apport volontaire adéquats.
- Donner (ressourcerie,...) ou vendre en seconde main le matériel inutilisé plutôt que de jeter.
- Déposer les mégots dans les poubelles et non au sol.





LES BONNES PRATIQUES POUR DES ÉVÈNEMENTS PONCTUELS

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 031-213102825-20241211-DEL2024131-DE

1- En amont de l'évènement

- Identifier une personne référente pour les pratiques écoresponsables / le développement durable pour l'évènement.
- Organiser le tri et la collecte des déchets.
- Prévoir le stationnement voiture, mobilités douces et les cheminements piétons sur le site de l'évènement.
- Prévoir une communication responsable : dématérialisée, papier écoresponsable, ajout de mention "ne pas jeter sur la voie"...
- Privilégier les achats en vrac / gros contenants et de produits de qualité (de saison, locaux, bio),...
- Éviter le gaspillage alimentaire (adapter les quantités, identifier une filière pour donner les produits non consommés sans rupture de chaîne du froid).
- Penser à la location, l'achat mutualisé ou à l'achat de seconde main pour le matériel.

2- Le jour de l'évènement

- Faire respecter les consignes de tri des déchets, les règles de circulation et de stationnement.
- Limiter les nuisances (bruit, odeurs, lumières, circulation) autour du site pour préserver la faune, la flore et les paysages.
- Limiter les goodies, les remplacer par des lots ou récompenses durables ou dématérialisés.
- Limiter les objets à usage unique (rubalise, gobelets jetables, ...).
- Informer le public de l'engagement éco-responsable de l'évènement et les actions associées.

3- Après l'évènement

- Évacuer les déchets par la filière appropriée (plus d'informations [ici](#)).
- S'assurer que le site est restitué propre (pas de mégots, déchets, affichages,...).
- Signaler toute dégradation qui nécessite une intervention à associations@mairie-launaguet.fr.



BONNES PRATIQUES POUR DES PONCTUELS : QUELQUES INFORMATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 031-213102825-20241211-DEL22024131-DE

AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT L'ÉVÈNEMENT, faire les demandes de prêt de :

- Eco-cups
- Conteneurs pour ordures ménagères (gris à couvercle vert, 660L)
- Conteneurs pour collecte sélective (gris à couvercle jaune, 660L)
- Parc à vélos

par **email auprès de votre référent mairie** habituel, en précisant :

- Date de début et fin de l'évènement.
- Lieu de l'évènement.
- Quantité pour chaque item : éco-cup / conteneur ordures ménagères 660L, conteneur collecte sélective 660L.
- Besoin d'un parc à vélos ou non.
- Nom, numéro de téléphone et email de la personne référente de l'association pour cette demande.

Joindre éventuellement un plan permettant de localiser précisément :

- le lieu de mise à disposition des conteneurs,
- le lieu de pose du parc à vélos.



POUR ALLER **PLUS LOIN**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 
ID : 031-213102825-20241211-DEL22024131-DE

- Charte des 15 engagements écoresponsables du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2019/05/zw-sport-hdef.pdf>
- Tri des déchets : <https://www.mairie-launaguet.fr/dechets/>
- Points de collecte en points d'apport volontaire (verre et textiles) : <https://www.mairie-launaguet.fr/carte-interactive/>
- Guide du tri : l'application Citeo "Guide du tri" vous permet de déterminer la consigne de tri adaptée à chaque emballage.
- Guide du tri : https://metropole.toulouse.fr/sites/toulouse-fr/files/2022-12/memo_tri.pdf
- Librairie de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/>
- guide "mon événement sportif Zéro déchet" de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2019/05/zw-sport-hdef.pdf>